

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 09/03/2026

Date de la convocation :
03/03/2026
Date d'affichage :
03/03/2026

L'an 2026 et le 09 mars à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Woerth sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 18

Présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Suppléants sans délégation vote :

MM. : HERRMANN Pierre, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard,

MM BASTIAN Marc donne procuration à PETER Guillaume, CUNTZ Freddy donne procuration à ISEL Roger, MALL Philippe, NIEDERER Gérard donne procuration à SCHNEIDER Francis.

Elus suppléants excusés :

MM DEUTSCH Laurent, HEBTING Benoit,

Elus absents :

Titulaires :

MME WALTER Clarisse,

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants :

MME MESSER Caroline,

MM FISCHER Alain, ROMAIN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 015.2026
Vote : A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

015.2026 : SDEA : Servitude de passage de canalisation d'assainissement sur des parcelles intercommunales.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les dispositions du Code Civil et notamment les articles 686 et suivants,

Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-1,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21, L. 2122-22, L.2122-26, L.1311-14, L.5211-1, L. 5211-2, L.5211-11 et suivant,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant que les élus communautaires suivants, M. Roger ISEL, Président, MM. Christian TRAUTMANN, Jean-Claude BALL, Vice-Présidents, Mmes Evelyne LEDIG, Monique MEYER, conseillères communautaires, MM. Jean-Louis KLIPFEL, Christophe SCHERTZ, Francis SCHNEIDER, Pierrot SITTER, Hervé TRITSCHBERGER, Patrick WACKER, Rémy OSTER, Georges HOCH, Jean-Yves JUNG, Jean-Charles ROS, conseillers communautaires, exercent des fonctions auprès du SDEA et déclarent ne prendre part ni au débat ni au vote et quittent la salle, M. Freddy CUNTZ étant absent excusé,

Considérant que, dans le cadre de sa compétence « Assainissement », le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle a pour projet d'effectuer des travaux de renforcement du réseau d'assainissement et de mise en place d'ouvrages de régulation et de déversement sur la commune de Preuschdorf,

Considérant que ces travaux impliquent le passage d'engins de chantier, la réalisation de travaux de défrichage, l'implantation de conduites d'assainissement, d'un regard et d'un exutoire, ainsi que l'aménagement des berges dans l'emprise des parcelles appartenant à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn ci-dessous exposées,

Considérant que l'implantation de ces ouvrages, ainsi que la régularisation de la conduite d'assainissement et des regards déjà implantés dans l'emprise de parcelles appartenant à la communauté de communes sur la commune de Preuschdorf, nécessitent l'inscription au Livre foncier d'une servitude entre le SDEA Alsace-Moselle et la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn grevant les parcelles lui appartenant ci-dessous exposées pour le passage et le maintien de ces ouvrages,

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis au président de proposer cette délibération en conseil communautaire, notamment le dernier conseil des maires et dernier bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 1^{er} vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver la réalisation par le SDEA Alsace-Moselle des travaux de renforcement du réseau d'assainissement et de mise en place d'ouvrages de régulation et déversement dans l'emprise des parcelles cadastrées comme suit :**

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nature	Contenance (en ares)
Preuschdorf	Ostermatt	39	84/3	PRES	1,09
Preuschdorf	Ostermatt	39	82/2	PRES	1,18
Preuschdorf	Ostermatt	39	80/1	PRES	1,64
Preuschdorf	Bergmatt	37	45/1	PRES	2,73

- **D'autoriser la constitution à titre gratuit d'une servitude foncière en la forme administrative de pose, de passage et d'entretien de conduites d'assainissement et d'ouvrages, précisant les modalités d'entretien et d'accès et grevant les parcelles cadastrées comme suit :**

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nature	Contenance (en ares)
Preuschdorf	Ostermatt	39	84/3	PRES	1,09
Preuschdorf	Ostermatt	39	82/2	PRES	1,18
Preuschdorf	Ostermatt	39	80/1	PRES	1,64
Preuschdorf	Bergmatt	37	45/1	PRES	2,73
Preuschdorf	Ostermatt	40	164/63	PRES	1,76
Preuschdorf	Ostermatt	40	170/66	PRES	2,90
Preuschdorf	Ostermatt	40	172/67	PRES	1,84
Preuschdorf	Ostermatt	40	174/68	PRES	2,81
Preuschdorf	Ostermatt	40	176/69	PRES	1,40

- **De charger les services compétents du SDEA Alsace-Moselle de procéder à la rédaction de ladite servitude foncière et d'engager les démarches d'inscription au Livre foncier,**
- **D'autoriser le 1^{er} vice-président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, ou son représentant, à signer le certificat d'autorisation de travaux, l'acte administratif de constitution de servitude à titre gratuit à intervenir et tous les documents y relatifs.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 10/03/2026

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger